

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille dix huit, le 29 du mois de janvier, à 20 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 22 janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, Maire de MEILHARDS.

Etaient absents : Madame Anne-Marie DACEUX (excusée avec pouvoir à Madame Odile SARCOU)
Monsieur Florian FRACHET

Secrétaire de séance : Madame Nicole JOUBERT

Le conseil municipal a validé le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour :

- la numérotation des voies de la commune
- les travaux de rafraîchissement dans la cuisine de la cantine scolaire

Le conseil municipal accepte ces ajouts à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1 - D.E.T.R. 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

- Accessibilité espace public - mairie école

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le devis estimatif de 70 000€ HT afin de solliciter des subventions auprès de l'Etat (D.E.T.R.), du Département et de la Caisse des Dépôts.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

9 voix pour

5 abstentions : Mesdames Anne-Marie DACEUX, Odile SARCOU Susanne WAECHTER
Messieurs Gérard DEVILLERS, Michael PILLING

- Aire de jeux

Monsieur le Maire propose d'approuver un devis estimatif de 25 000€ HT afin de solliciter des subventions auprès du Département,, de l'U.D.A.F. (Union Départementale des Associations Familiales) et de la C.A.F. (Achat des jeux : 15 340,00€ - préparation du sol, mise en place des plots : 7 150,00€ - imprévus : 2 510,00€).

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

14 voix pour

2 - CONTRAT EPICERIE COMMUNALE

La Préfecture ayant donné un avis favorable pour le renouvellement du contrat aidé de Madame RICHARD, Monsieur le Maire fait un bilan rapide des activités de l'épicerie. Il s'avère que certaines plages horaires semblent inutiles d'où la nécessité de revoir les heures d'ouverture

Le vote à main levée donne le résultat suivant :

14 voix pour

3 - TARIFS DE L'EAU ET COMPTEURS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les tarifs de l'eau à appliquer pour l'année 2018 par l'Agence du Bassin Adour Garonne sur l'eau potable :

La redevance pollution domestique : 0,325/m³ (0,320 en 2017)

La redevance pour modernisation des travaux de collecte : 0,25/m³ (0,245 en 2017)

Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs de l'eau facturés en 2019 :

Accès au réseau d'eau (abonnement annuel) : 50€ (inchangé)

Prix de l'eau au m³..... de 0 à 100 m³ : 0,90 (0,84 en 2017)

de 101 m³ à 400 m³ : 0,85 (0,79 en 2017)

au-delà de 401 m³ : 0,81 (0,75 en 2017)

Compte tenu de l'étude établie par la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche pour l'assainissement collectif, il est nécessaire de mettre en place des tarifs se rapprochant de ceux des autres communes avec la création d'un abonnement "assainissement collectif" en plus de la taxe d'assainissement.

Monsieur le Maire propose un abonnement annuel de 20€

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

10 voix pour

4 abstentions : Mesdames Catherine CHAUNU, Susanne WAECHTER

Messieurs Jean-Jacques CAFFY, René HILAIRE

Une taxe d'assainissement collectif à.... 0,50€/m³ (0,41 en 2017)

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

13 voix pour

1 abstention : Dominique POITOU

En raison de nombreuses demandes de déplacement de compteurs de l'intérieur vers l'extérieur, Monsieur le Maire propose d'établir un forfait "*déplacement de compteur*" d'un montant de 600,00€

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

12 voix pour

2 abstentions : Madame Catherine CHAUNU, Monsieur Marc MILLON

De même, Monsieur le Maire propose au Conseil un forfait "*dégradation du réseau*", une facture détaillée (matériel, main d'œuvre, temps de travail, matériaux...) d'un montant de 30,00€ de l'heure sera établie par la mairie.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

14 voix pour

4 - FETES ET CEREMONIES

A la demande de Monsieur le Trésorier, Monsieur le Maire énumère les différentes dépenses prévues au compte 6232 (fêtes et cérémonies) pour l'année 2018.

5 - NUMEROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Afin de demander différentes subventions auprès de l'Etat et du département, Monsieur le Maire propose de valider le devis estimatif de ce projet pour un montant de 15 000€.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

14 voix pour

6- TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT DE LA CANTINE

Monsieur le Maire propose de changer le revêtement du sol et des murs, côté cuisine, avec la pose d'un carrelage. Monsieur Marc MILLON propose d'effectuer bénévolement ces travaux avec l'aide des employés communaux. La commune prendra à sa charge l'achat des matériaux estimé à 3 000€

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

13 voix pour

1 abstention : Monsieur Michael PILLING

Monsieur le Maire remercie Monsieur Marc MILLON pour cette proposition.

7 - QUESTIONS DIVERSES

PROJETS POUR L'ANNEE 2018

- * Etang : suite de la mise aux normes
- * Diagnostic eau potable
- * Voirie : Routes à définir
- * Accessibilité : bâtiment mairie/école
- * Aménagement d'un espace de détente - Aire de jeux
- * L'église : entretien des boiseries
- * Court de tennis

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation lors de la cérémonie des vœux le 21 janvier dernier.

Il remercie également Madame Nicole JOUBERT pour l'élaboration du bulletin municipal.

Remerciements de la part de :

Madame VIROLLE (du Breuil), Monsieur et Madame FENOGLIO, Madame MONTEIL Marie-Louise, Monsieur et Madame CAPPELIER (de Puy Razit) et Madame Nicole JOUBERT, pour les "Colis des Aînés".

Remerciements également de la part de :

Monsieur Jean METAIRIE (suite au décès de son épouse)

La famille BARBOU des PLACES (suite au décès de Gisèle BARBOU des PLACES)

Monsieur Pierre TEYSSIER (suite au décès de son père)

Monsieur Aimé CHAUNU et son épouse (suite au décès du frère de Madame CHAUNU)

STAGE

Madame Magali COUDERT effectuera son stage dans le cadre de ses études, du 5 au 16 février.

REMPACEMENT

Madame Marilyn GRANGER, secrétaire de mairie, sera en congé du 5 au 16 février et remplacée par Madame PAILLARD.

La séance est levée a 22 heures 10